

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 6 FEVRIER 2024

DELIBERATION 2024 021

**Objet : Attribution et autorisation de signature de l'accord-cadre à bons de commandes M24.003 :
Organisation d'un séjour d'été du 25 Juillet au 04 Août 2024 en Provence-Alpes-Côte-d'Azur**

Séance du six février deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente

Présents (66) :

Francis AMPEN - Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Gaëlle LEFEVRE - Gilles DEVIENNE -
Christophe LEGROIS - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Danielle
MAMETZ - Bernadette POPELIER - Marc DEHEELE - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY -
Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Caroline LANDTSHEERE - Valentin BELLEVAL -
Philippe DUHAMEL - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Gaël DUHAMEL - Céline
SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Didier TIBERGHIEU - Pascal
DECOOPMAN - Jean-Luc CAPPAERT - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Yves DELFOLIE
- Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA
- Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Fabrice DELANNOY - Albert PIETERSOONE (Suppléant) -
Joël VERMEULEN - Jean-Luc DEBERT - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric
JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Séverine MILLEVILLE (Suppléante)
- Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Jean-Pierre BATAILLE -
Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothée DEBRUYNE - Mark MAZIERES -
Elizabeth GRESSIER - Eddie BOULIER - Pierre-Louis RUYANT - Eric SMAL - Laurence BARROIS -
Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (14) :

Antony GAUTIER à Valentin BELLEVAL - Sophie SPATOLA à Brigitte GALLI - Marjorie
VANDENBERGHE à Gaëlle LEFEVRE - Pierre GRANDGENEVRE à Arnaud DEVILLEZ - Luc VAN
INGHELANDT à Régis DONDEYNE - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Bernard DENTENER - Florence
BRISBART à Céline SAUZEAU - Michel DUHOO à Philippe GRIMBER - Sophie ANDRE à Gaël
DUHAMEL - Catherine DEPELCHIN à Didier TIBERGHIEU - Jean-Michel PLAETEVOET à Eric SMAL
- Rebecca ELSSENS à Marie SANDRA - Franck MEURILLON à Roger LEMAIRE - Cindy SCHRAEN à
Pierre-Louis RUYANT

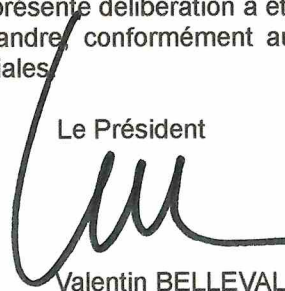
Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 80

Secrétaire de séance : Céline SAUZEAU

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet
de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre conformément aux dispositions de l'article
L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales

Le Président



Valentin BELLEVAL



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 6 FEVRIER 2024

DELIBERATION 2024_021

Objet : Attribution et autorisation de signature de l'accord-cadre à bons de commandes M24.003 : Organisation d'un séjour d'été du 25 Juillet au 04 Août 2024 en Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique, notamment son article R. 2123-1 3° ;

Vu la possibilité de recourir à une procédure adaptée pour passer un marché ayant pour objet des services sociaux et autres services spécifiques conformément à l'article précité ;

Vu la délibération n°2023/178 en date du 19 décembre 2023 portant sur l'attribution et l'autorisation de signature de l'accord-cadre à bons de commande M23.025 Organisation des séjours de vacances avec hébergement pour l'été 2024 et notamment la déclaration sans suite du lot 1 « Organisation d'un séjour d'été du 07 juillet au 17 juillet 2024 dans les Gorges du Verdon » pour motif d'intérêt général lié à une modification du besoin ;

Considérant la consultation effectuée pour l'organisation d'un séjour d'été du 25 Juillet au 04 août 2024 en Provence Alpes Côte d'Azur ; dont la remise des offres est intervenue le 24 janvier 2024 ;

Considérant le rapport d'analyse des offres ;

Il vous est proposé :

- d'attribuer et de signer l'accord-cadre à bons de commande M24.003 « Organisation d'un séjour d'été du 25 Juillet au 04 Août 2024 en Provence-Alpes-Côte-d'Azur » avec l'attributaire suivant :

<i>Attributaire</i>	<i>Montant maximum du lot</i>	<i>Montant estimatif (montant du DQE)</i>
LA COURONNE DE L'OURS (05170 ORCIERES)	35 000,00 € HT	26 617.44 € HT

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les modifications de marché qui pourront intervenir lors de l'exécution du marché ainsi que toutes les pièces y afférentes.

Vote :

Pour : 80
Contre : 0
Abstention : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Envoyé en préfecture le 13/02/2024

Reçu en préfecture le 13/02/2024

Publié le

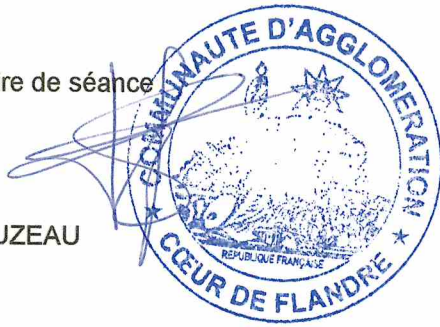
ID : 059-200040947-20240206-DEL2024_021-DE



Séance du Conseil de Communauté,
Hazebrouck, le 6 février 2024,
pour extrait certifié conforme,

La Secrétaire de séance

Céline SAUZEAU



Le Président,

Valentin BELLEVAL

